

LETTRE D'INFORMATION N°7 – JUILLET 2022

# PROJET ÉOLIEN DES AILES DE SAINT-MATHIAS

## ÉDITO

Chères habitantes, chers habitants,

La pause estivale approche à grand pas et il est temps pour nous de réaliser un bilan sur la démarche de concertation menée à Saint-Maxire ces derniers mois.

La totalité des échanges réalisés lors des forums d'information, des sessions de porte-à-porte ou par téléphone, renforce notre volonté de faire du projet éolien des Ailes de Saint-Mathias, un projet positif pour vous tous. En effet, nous ressentons le besoin d'écoute des riverains de la commune sur ce projet, et nous nous engageons à poursuivre un dialogue ouvert à tous, afin de collecter vos attentes. Le travail collectif initié est constructif et démocratique, il ne peut qu'être bénéfique au développement du projet. Nous vous en remercions.

Dans cette lettre, retrouvez les premiers résultats de la démarche ainsi une synthèse des informations communiquées. Les prochaines étapes à venir à la rentrée seront importantes pour la construction technique du projet, nous comptons sur vous pour y prendre part.

D'ici là, nous restons disponibles pour échanger avec vous et répondre à vos questions,

**Je vous souhaite un bel été, à bientôt !**

Marie RICH  
Cheffe de projet éolien  
ENERTRAG



## Le projet en bref



**4 à 6**  
éoliennes



**200m**  
de haut maximum



**500 m**  
de distance  
aux habitations  
minimum



**≈ 4 à 6 MW**  
de puissance  
par éolienne

# Retour sur la démarche de concertation

En 2022, nous avons fait le choix de nous faire accompagner par le cabinet spécialisé en concertation et communication publique Mazars, afin de co-construire certains éléments ensemble et de vous informer sur le projet.

## Bilan



### Mars à Juin 2022



2 forums d'information ouverts à tous, une 30<sup>ème</sup> de participants



2 ateliers de travail avec un Comité de pilotage dédié au projet



2 sessions de porte-à-porte réalisées sur la commune, 154 personnes rencontrées



3 lettres d'information distribuées



54 visites sur le site Internet



+ 100 questions et remarques collectées auxquelles nous avons répondu

### Les éléments que nous avons co-construits ensemble

- Le nom du projet
- Le zonage préférentiel d'implantation des éoliennes
- Les points de vue de photomontages pour l'étude paysagère
- Les localisations des sonomètres pour l'étude acoustique
- Les thématiques à aborder sur les différents outils de communication disponibles

### Et ensuite ?

De nombreux éléments restent encore à être travaillés ensemble, telle que la trame d'implantation finale, certains éléments des mesures Eviter-Réduire-Compenser, ou encore les mesures d'accompagnement.

# Synthèse des informations transmises ces derniers mois

Un grand nombre d'informations ont été partagées dans le cadre de la démarche de concertation :

## Le projet éolien

- Sa zone d'implantation potentielle
- Ses chiffres clés
- Son calendrier de développement prévisionnel
- Les retombées économiques sur le territoire
- Sa démarche de concertation associée
- Son développeur : Enertrag

## L'éolien

- Comment ça marche ?
- La composition d'une éolienne
- Les différentes étapes de développement d'une éolienne

## Des comparaisons des énergies sur

- La répartition de la production
- L'évolution des tarifs
- La répartition des énergies sur le territoire français
- L'emprunte carbone de leur cycle de vie

## Vrai/Faux sur l'éolien

- Les éoliennes produisent peu d'énergie et ne sont pas rentables : FAUX
- L'éolien est une source de revenus au niveau local : VRAI
- Les infrasons représentent un risque pour la santé humaine : FAUX
- Les éoliennes ont un impact sur la faune et le paysage : VRAI-FAUX
- Un parc éolien, c'est bruyant : FAUX
- En fin de vie, les éoliennes sont démantelées et recyclées : VRAI
- Le socle en béton des éoliennes est totalement retiré en fin d'exploitation : VRAI
- Les éoliennes sont néfastes pour la santé : FAUX
- Les projets éoliens sont intégrés au mieux dans le paysage : VRAI
- Les éoliennes vont nous empêcher de vivre dans un environnement calme : FAUX

La totalité des éléments présentés sont disponibles sur le site Internet. Si vous souhaitez plus de renseignement, n'hésitez pas à consulter la Foire aux Questions.



**Transmettez-nous les thématiques qui vous intéressent,**  
nous tâcherons d'y répondre lors des événements de la rentrée !

---

---

---

---

A envoyer par voie postale à l'attention de Marie RICH, Enertrag, 9 mail Gay Lussac, 95 000 Neuville-sur-Oise

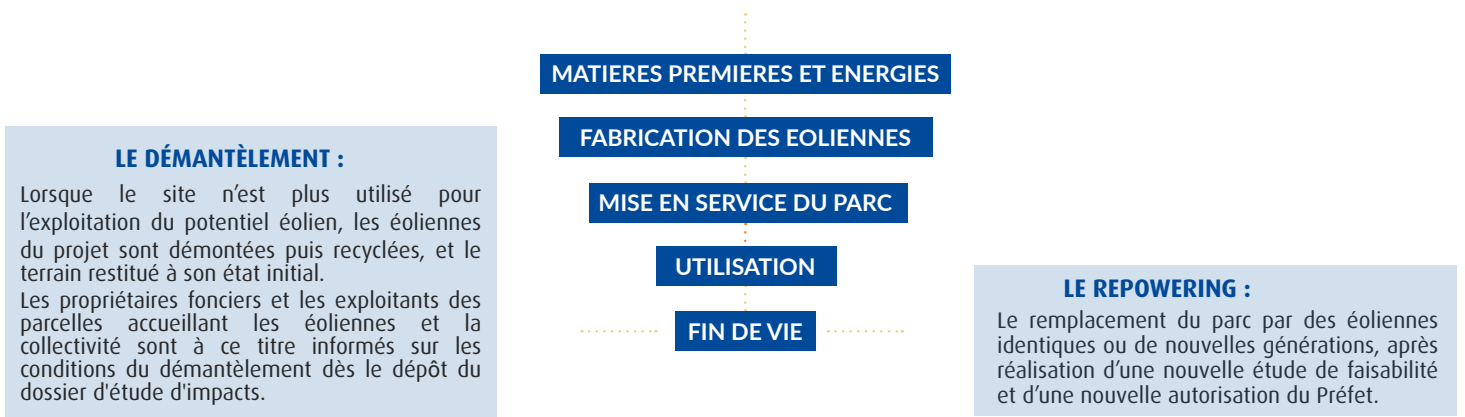
# Les réponses à vos questions !

Lors des rencontres avec vous, de nombreuses questions sur le cycle de vie des éoliennes reviennent régulièrement.

## « Est-ce qu'une éolienne se recycle ? »

### « Comment se déroule le démantèlement à la fin de la vie des éoliennes ? »

La durée de vie d'une éolienne dépend principalement de leur zone d'implantation, du constructeur et de la maintenance du parc. Elle dure en moyenne entre 20 et 30 ans.



## LE DÉMANTÈLEMENT, UNE PROCÉDURE STRICTEMENT RÉGLEMENTÉE

Les opérations de démantèlement et de remise en état du site sont aujourd'hui parfaitement connues et cadrées par la loi française.

### Parmi les différentes règles édictées, les textes de loi imposent :

- **LE DEMONTAGE** des éoliennes, des postes et des câbles électriques ;
- **L'EXCAVATION** complète des fondations jusqu'à la base de leur semelle ;
- **LA REMISE EN ETAT** du site, c'est-à-dire le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès, ainsi que la mise en place de terres agricoles de qualité comparable ;
- **LA REUTILISATION, LE RECYCLAGE, LA VALORISATION ET L'ÉLIMINATION** des déchets de démolition et de démantèlement via les filières dûment autorisées à cet effet.

### EN TERMES DE FINANCEMENT :

- **A LA CHARGE** de l'exploitant du parc éolien, **50 000€ /éoliennes** de puissance inférieure ou égale à 2MW,
- **25 000€ par MW supplémentaire** pour toute machine de puissance supérieure à 2MW,
- **MISE SOUS GARANTIE** du montant.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

**Plus de 90% de la masse d'une éolienne se recycle.**

- > Métaux tels que l'acier, le cuivre, la fonte, l'aluminium : **ENTIÈREMENT RECYCLABLES**
- > Matériaux composites : **RE-VALORISABLES**
- > Béton : **ENTIÈREMENT REUTILISABLE**

Sources : Articles R515-101 à R515-109, section 10 « éoliennes » du code de l'environnement.

La réglementation prévoit des objectifs minimaux de recyclage des composants des éoliennes, qui tend vers l'implantation d'une technologie parfaitement réversible. Par ces mesures, l'Etat garantit l'exemplarité de la filière éolienne, en alliant transition énergétique et protection de l'environnement.

[www.saint-maxire.parc-eoliens-enertrag.fr](http://www.saint-maxire.parc-eoliens-enertrag.fr)